

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 09 septembre 2021

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
03.09.2021

Date d'affichage
03.09.2021

L'an deux mille vingt et un, le 09 septembre à 20 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. GIRAT Martin, M. CONVERSY Éric, M BOUVET Jérémie, Mme REVEL Béatrice, Mme PEREIRA Jocelyne,

Excusé :

M PINARD Jean-Philippe qui donne pouvoir à M BEERENS-BETTEX Simon
Mme DUNOYER Marie qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie
M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M CLERENTIN Raphaël
M. POLONIA Alexi qui donne pouvoir à M. VUILLE Bertrand
Mme LENOIR-DENARIE Karine qui donne pouvoir à M. CONVERSY Eric

A été nommée secrétaire de séance : M. CONVERSY Eric

Délibération n° 2021.89

Objet de la délibération

PARTICIPATION VELO VERT FESTIVAL

Vu l'avis de la commission Tourisme,

Considérant la présentation de M. le Conseiller délégué au Tourisme du projet de « Vélo Vert Festival », organisé par la société Chlorobike sur la Vallée du Giffre à partir de 2022, chaque année pendant 3 jours, le 1^{er} week-end du mois de juin, avec notamment l'organisation de 2 épreuves sur la commune de Morillon ;

Considérant l'intérêt de cet évènement pour la diversification touristique estivale de la vallée du Giffre et de la commune de Morillon en particulier ;

Considérant la nécessité de verser une participation financière annuelle versée par la commune de Morillon, d'un montant de 50 000 € par an sur 3 ans ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le principe du partenariat entre la commune de Morillon et la société Chlorobike, organisatrice de l'évènement Vélo Vert Festival, pour l'accueil d'une partie de l'évènement sur la commune de Morillon ;

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat à signer avec la société organisatrice de l'évènement ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ladite convention ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention annuelle de 50 000 € sur 3 ans, selon les modalités précisées dans ladite convention ;
- **OUVRE** les crédits nécessaires au versement de ladite subvention sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES AVEC 14 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (MME PEREIRA Jocelyne)

Le Maire



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :